

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIR-ET-CHER

**Séance du 13 octobre 2022 enregistrée
- En présentiel et visioconférence -**

Présents avec voix délibératives : Colonel HC C. Magny - Médecin de Classe Exceptionnelle B. Nion - Capitaine P. Debout - Lieutenant T. Cornelissen - Adjudant-chef V. Folcarelli - Adjudant-chef E. Gaillard - Caporal-chef H. Lebeau (en visio) - Monsieur A. Chevalier – Monsieur F. Duris

Excusés avec voix délibératives : Lieutenant W. Léger – Lieutenant D. Beaudu - - Sergente-chef G. Ruellan – Adjudant-chef M. Bourgoin - Adjudant-chef C. Giron - Sergent-chef M. Dehan - Adjudant N. Jeanneret – Monsieur C. Letierce - Madame P. Deschamps - Madame C. Dias-Vilela

Etaient également présents : Colonel T. Robert – Lieutenant-colonel A. Yvon - Commandant S. Lacroix -

Le quorum étant atteint (12 présents), le Col HC C. Magny ouvre la séance à 17 h 40.

Il nomme le Capitaine P. Debout, comme secrétaire de séance et l'Adjudant-chef E. Gaillard comme secrétaire adjoint.

1. Approbation du procès-verbal de la CATSIS du 16 juin 2022

Les membres de la CATSIS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le procès-verbal du 16 juin 2022.

2. Bilan activité opérationnelle

Le Lcl A. Yvon présente l'activité opérationnelle du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022 (*document joint en annexe 1*).

Le Lcl A. Yvon précise qu'il sera également présenté aux élus du CASDIS lundi.

Le Lcl A. Yvon présente ensuite le bilan de la disponibilité des sapeurs-pompiers (*document joint point en annexe 2*). Le Col HC C. Magny remercie le Lcl A. Yvon et ajoute que le Loir-et-Cher a honoré toutes les demandes de renforts.

Monsieur V. Folcarelli pose une question concernant les relevages et le Lcl A. Yvon répond que les relevages simples sont maintenus en qualité relevage.

3. Présentation des rapports du CASDIS du 17 octobre 2022

Le Col HC C. Magny indique que Monsieur F. Duris, responsable administratif et financier, présent à cette séance ne peut plus siéger à la CATSIS en tant que représentant du collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires. Une réélection devrait avoir lieu afin d'élire un nouveau titulaire mais également un suppléant, puisque le Capitaine A. Valé a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Col HC C. Magny énumère ensuite l'ordre du jour du CASDIS du 17 octobre 2022.

Les rapports 1, 2 et 3, 5 sont présentés par le Col HC C. Magny.

- Rapport 1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2022
- Rapport 2 Rapport d'Orientations Budgétaires 2023
- Rapport 3 Attribution d'une subvention à la commune de Santenay
- Rapport 5 Subvention à l'Union des Sapeurs-Pompiers de la Région Centre-Val de Loire (USPRCVL)

L'Adc V. Folcarelli évoque le document concernant le tableau des effectifs avec une différence de nombres. Monsieur F. Duris répond que le nombre de 220 correspond à l'effectif au 1^{er} octobre, le chiffre de 218 correspond à l'effectif au 31 décembre.

Les rapports n° 4 et 6 sont présentés par Monsieur F. Duris.

- Rapport 4 Décision Modificative n° 3 de 2022
- Rapport 6 Avenant au marché d'assurance – lot 6 risques statutaires agents affiliés CNRACL

Le rapport n° 7 est présenté par le Cdt S. Lacroix. Monsieur A. Chevalier indique que tous les lots ont été attribués.

- Rapport 7 Groupement de commandes avec les SDIS de la Région Centre Val de Loire et de la Nièvre (NCVL) pour l'acquisition d'effets d'habillement

Les rapports n° 8 à 10 sont présentés par le Col HC C Magny.

- Rapport 8 Tableau des emplois
- Rapport 9 Tableau des effectifs
- Rapport 10 Modification de l'organigramme

L'Adc V. Folcarelli fait remarquer que le poste vacant au CFIS n'est pas mentionné sur l'organigramme. Le Col HC C. Magny valide cette information qui va être corrigée.

Concernant les rapports 11 à 15, le Col HC C. Magny indique que le Président P. Sartori fera des propositions de sièges durant la séance le 17 octobre prochain.

- Rapport 11 Désignation des élus siégeant au conseil médical
- Rapport 12 Elections professionnelles 2022 – Désignation des membres du CASDIS appelés à siéger au sein du comité social territorial
- Rapport 13 Elections professionnelles 2022 – Désignation des membres du CASDIS appelés à siéger au sein des CAP des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A – B et C
- Rapport 14 Elections professionnelles 2022 – Désignation des membres du CASDIS appelés à siéger au sein des CAP des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégorie A – B et C
- Rapport 15 Elections professionnelles 2022 – Désignation des membres du CASDIS appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire

Il présente ensuite le rapport n° 16.

- Rapport 16 Cession au SDIS par la commune de NOYERS-SUR-CHER du site du centre de secours intercommunal des Trois Provinces

Le rapport n°17 est présenté par le Cdt S. Lacroix.

- Rapport 17 Réforme de matériels

4. Informations diverses

- **Carburant :**

Le Col T. Robert rappelle la situation nationale concernant la problématique du manque de carburant.

A l'instar de l'Etat-Major de Zone, le SDIS reste vigilant et le Lcl A. Yvon assiste chaque jour à une audioconférence avec les services de l'Etat et d'autres collectivités.

En ce qui concerne plus précisément le SDIS, une note de service a été diffusée à l'ensemble des personnels, et une réunion s'est tenue ce jour notamment pour la tenue des évènements à venir. Ainsi, il a été décidé l'annulation du cross qui devait se tenir le 15 octobre et également de la réunion des chefs de centre qui était prévue le 17 octobre.

L'Adc E. Gaillard demande si le SDIS possède des réserves.

Le Col T. Robert répond que pour ce qui est des véhicules de secours, les 3 cuves de Blois-Nord, Vendôme, et Romorantin sont approvisionnées. Le SDIS reste vigilant sur le suivi de l'approvisionnement de ces cuves.

Le SDIS n'a pas reçu d'information de la Préfecture concernant la réquisition de stations-service pour les véhicules de secours.

Quelques collègues annoncent qu'ils commencent à rencontrer des difficultés d'approvisionnement sur leurs véhicules personnels.

Le Col C. Magny souligne que sur nos 81 sites, seuls 3 possèdent des stations carburant.

- **SDACR :**

Le Col T. Robert indique qu'il est nécessaire que celui-ci soit réactualisé par rapport aux ambitions du SDIS. Il rappelle le calendrier avec pour objectif de pouvoir faire signer le SDACR révisé après le dernier Conseil d'Administration de l'année qui se tiendra le 12 décembre 2022.

Ce travail se fait actuellement en parallèle de l'écriture d'une nouvelle convention de financement CD/SDIS 2023-2028, et également celle du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le document est actuellement en relecture et en création avec la mise en place d'un QR CODE qui pourra permettre une lecture plus aisée.

Le Col HC C. Magny remercie les membres du CODIR et les groupes de travail qui sont régulièrement sollicités pour travailler sur toutes les thématiques.

L'Adc E. Gaillard questionne sur les besoins matériels et financiers.

Le Col T. Robert indique que le SDIS souhaite qu'il y ait une convergence entre nos ambitions et les financements associés.

Le Col HC C. Magny souligne que le SDIS est tributaire des financeurs et qu'il est important de porter à leur connaissance les coûts de fonctionnement d'un centre de secours.

- **Appareil Respiratoire Isolant**

Le Cdt S. Lacroix évoque ensuite un dossier sur les ARI qui sera présenté lors de la prochaine CATSIS. Il indique que le renouvellement du parc doit débuter en 2023. Les moyens de communication devraient être intégrés à ces ARI.

Le Cne P. Debout demande si les compresseurs seront compatibles. Le Cdt Lacroix répond dans l'affirmative.

L'Adc Gaillard demande si cette acquisition fera l'objet d'un achat commun. Le Cdt S. Lacroix répond que le SDIS travaillera avec l'UGAP afin de pouvoir bénéficier de tarifs groupés.

Le Col HC C Magny indique que l'affectation des 15 sapeurs-pompiers de la FIP a été arrêtée. 7 seront affectés au CSP Blois-Nord, 5 au CSP Vendôme et 3 au CS Blois-Sud.

5. Questions diverses

L'Adc V. Folcarelli pose la question sur la gestion des énergies au sein du SDIS et demande si des positions ont été prises. Le Cdt S. Lacroix répond que le SDIS est passé en bio gaz, ce qui marque l'engagement du SDIS dans le domaine du développement durable. Il indique qu'une réunion s'est tenue cet après-midi au sein du CD avec ENGIE. Il propose que le flyer d'ENGIE soit repris par le SDIS pour communiquer en interne. De plus, des propositions ont été faites par notre fournisseur pour obtenir un gain en termes de coûts.

Le Col HC C. Magny indique qu'au même titre du chauffage, il faudra également réfléchir sur la climatisation par exemple et que tout ceci relève de la gestion des températures.

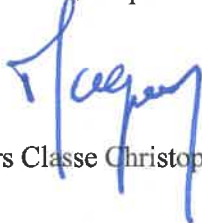
L'Adc V. Folcarelli demande si les visites de centres vont se poursuivre pour analyser les sites en termes d'énergie. Le Cdt S. Lacroix répond que la société ENGIE a réalisé un état des lieux d'une trentaine de sites. Par contre, le diagnostic énergétique de tous les sites n'a pas encore eu lieu.

Il demande ensuite si le véhicule point de dynamisation sera développé au sein du SDIS. Le Cdt répond qu'il s'agissait d'un véhicule expérimental. Le SDACR fixera le choix de l'acquisition d'un tel véhicule. Le Lt T. Cornelissen indique qu'au CTA les agents s'interrogent de savoir à quel moment le faire sortir en intervention.

Le Col HC C Magny remercie les participants et rappelle l'engagement de chacun au quotidien dans l'exercice de leur fonction, en citant notamment leur mobilisation sur les feux d'espaces naturels de cet été.

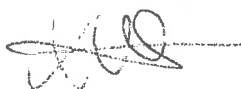
L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

Le Directeur Départemental



Colonel Hors Classe Christophe MAGNY

Le Secrétaire



Capitaine Pascal DEBOUT

Le Secrétaire adjoint



Adjudant-chef Emmanuel GAILLARD